N° DE DIVISION: 02-QUÉBEC

N° DE COUR: 200-11-025209-183

N° DE DOSSIER: 43-2420982

#### DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

# 9351-0576 QUÉBEC INC.

# RAPPORT DU SYNDIC SUR SON ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE

# **SECTION A - Historique**

- 1. Le 17 septembre 2018, la compagnie 9351-0576 Québec Inc. (la « Société ») a fait cession de ses biens en vertu de *La Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (la « Loi »).
- 2. La Société fut fondée en novembre 2016 par les trois liquidateurs de la succession de Michel Rodrigue, dans le but d'optimiser la liquidation de la succession.
- 3. Un des trois actionnaires de la Société a effectué des transactions frauduleuses et a rendu la Société insolvable.

#### **SECTION B - Actifs**

4. Les actifs de la Société sont les suivantes :

Description des lots	Valeur déclarée	Valeur réalisée à	Notes
	sur bilan	jour	
	(\$)	(\$)	
Soldes aux comptes bancaires	4 595	Ø	(1)
Maison-1315, Balmoral, St-Hubert	258 000	Ø	(2)
Placements dans 9267-6527 Québec Inc.	518 100	Ø	(3)
Avances aux parties liées	2 415 490	Ø	(3)

## Notes:

- 1- Le syndic a demandé aux banques de fermer les comptes et de lui faire parvenir les soldes aux comptes.
- 2- Valeur selon l'évaluation municipale. La propriété est actuellement louée pour un loyer mensuel de 1 000 \$ incluant le chauffage.
- 3- Selon l'état financier en date du 31 décembre 2017. Valeur réalisable à déterminer.

#### SECTION C – Livres et registres et mesures conservatoires et protectrices et exercice du commerce de la Société

- 5. Le syndic a obtenu certains livres et registres de la société.
- 6. Le syndic a avisé le locataire au 1315, Balmoral pour collecter le loyer à partir du 1 octobre 2018.
- 7. Ouverture d'un compte en fidéicommis à la Banque de Montréal.
- 8. Demande de fermeture des comptes de banque de la société.
- 9. Le syndic n'a pas continué l'exercice du commerce de la Société.
- 10. Le syndic a assuré les biens de la débitrice.

#### **SECTION D - Procédures judiciaires**

11. Une Hypothèque légale aurait été enregistrée sur l'immeuble sis au 1315, rue Balmoral, Saint-Hubert. Le syndic examinera cette hypothèque et fera rapport aux inspecteurs s'il y a lieu.

## **SECTION E - Réclamations prouvables**

12. Les réclamations prouvables sont les suivantes :

	Tel que déclaré au bilan	Reçu à date	
	(\$)	(\$)	
Créancier garanti	-	-	
Créanciers non garantis	5 685 220	-	

# **SECTION F - Réclamations garanties**

13. Il n'y a aucun créancier garanti, à la connaissance du syndic.

## SECTION G - Réalisation prévue et distribution projetée

14. La distribution de dividende aux créanciers non garantis dépendra sur la réalisation des biens.

# SECTION H - Transactions révisables et paiements préférentiels

15. Il y a plusieurs transactions qui ont été effectuées via cette compagnie. Le syndic révisera les livres et registres et fera rapport aux inspecteurs, s'il y a lieu.

# **SECTION I - Autres sujets**

- 16. Le syndic a fait publier l'avis de faillite dans le Journal de Québec, édition du 29 septembre 2018.
- 17. Selon l'administrateur, il n'y a pas de somme due aux employés.
- 18. Les honoraires du syndic seront payés par la réalisation des actifs.

FAIT À MONTRÉAL, ce 10<sup>e</sup> jour d'octobre 2018.

## MNP LTÉE

En sa capacité de syndic à la faillite de 9351-0576 Québec Inc. et non en son nom personnel ou corporatif

(S)

Pierre Madore, CPA, CA, CIRP, LIT Responsable de l'actif